

AGRICULTURE GARDOISE

Une pépite en danger !

LES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE GARDOISE

L'Agriculture gardoise est **marquée du sceau de la diversité**, à l'image du Département dont elle est à la fois le poumon économique et la garante de la culture et de traditions ancestrales.

Le patrimoine naturel gardois permet en effet une **grande variété d'exploitations** : viticulture, arboriculture (abricot, pêche, olive, cerise, amande, pomme, poire, ...), maraîchage (salade, courgette, melons, asperges, ...), grandes cultures (blé dur, tournesol, cultures fourragères, ...), élevage.

Chiffres clés

- 4 522 exploitations
- 100 000 emplois (dont saisonniers)
- 738 M€ de Production en valeur
- 162 000 ha de Surface Agricole Utile
- 20% d'exploitations en bio
- Plus de 140 appellations

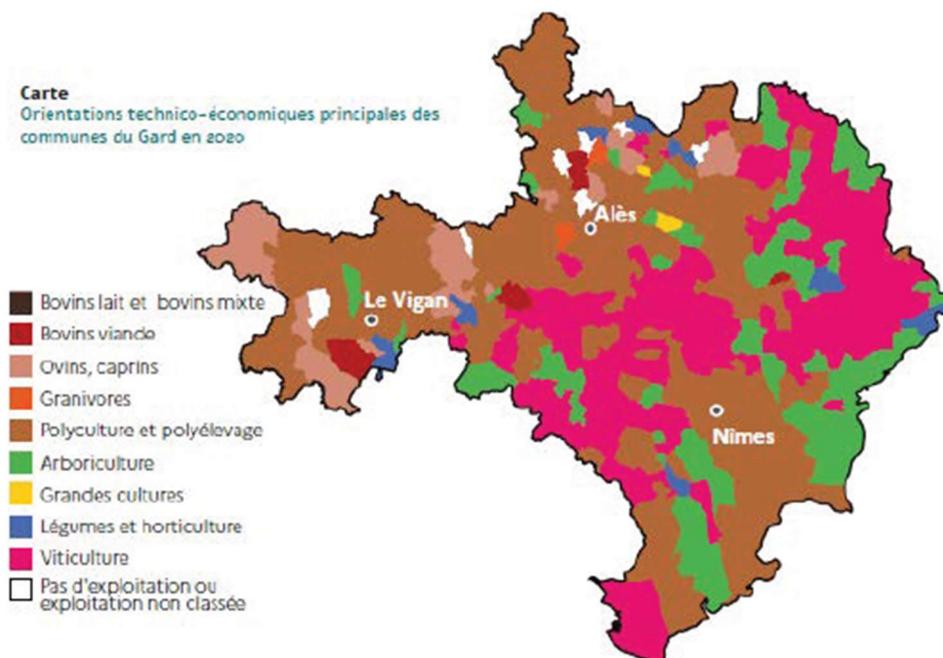
Certaines de ces productions sont aujourd'hui prestigieuses et constituent de véritables **marqueurs de territoire** : oignon doux des Cévennes, riz et taureau de Camargue, truffe de l'Uzège, Olive Picholine, vins des Côtes du Rhône, ... Autant de symboles d'une agriculture de haut niveau, qui compte actuellement plus de **140 signes officiels de qualité**, des Appellations d'Origine Protégée (AOP) aux Indications Géographiques Protégées (IGP).

L'agriculture gardoise, agriculture méditerranéenne, s'appuie sur de **petites exploitations** (41 ha en moyenne) qui s'adaptent en permanence à l'évolution de leur environnement : climatique, économique, technique, réglementaire et sociale.

La conversion au bio en étant une parfaite illustration, puisque le Gard est le **quatrième département bio** de France.

Mais, c'est une agriculture qui est aussi confrontée à **des difficultés majeures**, qui peuvent mettre en péril sa durabilité : gestion de l'eau, calamités climatiques, préservation du foncier, contexte économique défavorable... Ce, à l'heure où notre Pays est confronté à une véritable question de souveraineté alimentaire.

Carte
Orientations technico-économiques principales des communes du Gard en 2020



AGRICULTURE GARDOISE

Une pépite en danger !

DES INSTALLATIONS DYNAMIQUES MAIS NE SUFFISANT PAS

La Chambre d'agriculture du Gard a accueilli 416 porteurs de projet en 2022 et accompagné environ 200 créations d'entreprise (certaines sont encore en cours), 135 de ces nouveaux exploitants ayant moins de 40 ans et 50 bénéficiant de la Dotation Jeune Agriculteur (l'accompagnement de la Chambre d'agriculture a permis un accroissement des dossiers aidés ces dernières années : + 20 à 30 %).

Néanmoins, cette dynamique, si elle témoigne de l'attractivité des métiers agricoles, ne suffit pas à compenser les cessations d'activité. Seuls 61% des départs sont ainsi remplacés.

Ceci se traduit par une baisse du nombre d'exploitations de 20% entre 2010 et 2020.

Le fait que 40% des agriculteurs gardois aient plus de 55 ans laisse mesurer toute l'importance de s'investir dans l'appui à l'installation et à la transmission d'entreprise.

La Chambre d'agriculture du Gard s'efforce de mobiliser des moyens importants en ce domaine, mais souffre d'une difficulté majeure à financer ses actions.

C'est notamment le cas du Point Accueil Installation (PAI), qui bénéficiait d'un financement FSE lié à l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, à hauteur de 58 000 € annuels. Cette ligne de financement n'existe désormais plus et n'a été compensée qu'à hauteur de 7 000 € par l'Etat dans le cadre de l'AITA.

UN FONCIER AGRICOLE SOUS PRESSION

La question du foncier est au cœur des enjeux d'avenir de l'agriculture gardoise. Il faut préserver les terres irriguées présentant un potentiel agronomique fort et qu'elles restent accessibles pour les candidats à l'installation afin de permettre le renouvellement des générations d'exploitants.

Pour autant, la consommation de foncier agricole est extrêmement élevée dans le Département du Gard : la Surface Agricole Utile a baissé de 16 600 ha, soit 14%, entre 2010 et 2020 (source : Agreste).

Entre 1950 et 2018, 38 000 ha de terres ont été artificialisés, soit 1,37 ha par jour.

L'impact est hétérogène selon les territoires. La Vallée du Rhône, les Costières (Sud de Nîmes) et le secteur d'Alès sont très fortement touchés. Les meilleures terres, celles de la ceinture verte, disparaissent.

Le prix du foncier a en conséquence explosé, doublant presque en 10 ans (en moyenne de 10 000 à 18 000 €/ha).

Il est indispensable de maîtriser ce phénomène, sans quoi l'agriculture s'éteindra progressivement sur notre territoire.

La Préfecture du Gard y est sensible et a mis en place un Atelier des solutions à l'échelle du SCOT Sud Gard, visant à préserver un équilibre entre tous les enjeux (logement, industrie, agriculture, tourisme, commerce, biodiversité, ...). La Chambre d'agriculture sera un acteur participatif.

AGRICULTURE GARDOISE

Une pépite en danger !

UN APPROVISIONNEMENT LOCAL A RENFORCER

L'agriculture gardoise a su se structurer pour développer la vente en circuit court à travers un **Magasin de producteurs** initié par la Chambre d'Agriculture, qui rassemble aujourd'hui 3 500 exploitants du Département et réalise un chiffre d'affaires de près de 7 millions d'euros.

Cet **outil unique** permet aussi de renforcer la présence des agriculteurs gardois auprès de la restauration collective (800 000 € de chiffre d'affaires), avec 25 000 repas jours actuellement. Il vient ainsi compléter un effort important réalisé depuis 30 ans par les agriculteurs afin de développer les circuits de distribution locaux.

Pour autant, tout reste à construire en matière de **restauration collective**. Trop de structures isolées n'ont aujourd'hui pas accès aux productions locales, par méconnaissance, contrainte budgétaire, facilité, ou encore contrainte organisationnelle.

Dans cette perspective, les **Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT)** sont un levier efficace dans notre Département.

Au-delà, et comme dans le reste du pays, une large part de notre consommation alimentaire est importée au mépris des logiques de circuit court, de préservation de l'environnement (énergie grise) et d'une agriculture durable.

Et cette tendance se renforce puisque la **balance commerciale** des produits agricoles bruts en Occitanie, positive en 2021, est désormais largement **déficitaire** (- 614 M€ en 2021), particulièrement du fait de l'importation de fruits et légumes, que nous sommes pourtant capables de produire localement.

UN CADRE REGLEMENTAIRE DE PLUS EN PLUS EXIGEANT

Les normes européennes, déjà exigeantes, sont souvent **surtransposées** en droit français, notamment dans le cadre du dernier Plan Stratégique National (PSN) et viennent impacter la compétitivité de notre agriculture.

Les Zones de Non Traitement, Distances de Sécurité Riverains et Distances de Sécurité en bordure de massifs forestiers impactent 10 à 15% de la SAU (en cours de calcul dans le Gard). L'agriculture doit aussi faire face à une **réglementation phytosanitaire** de plus en plus exigeante (disparition de certaines molécules), particulièrement sur les sites classés Natura 2000, à un usage de l'eau de plus en plus restrictif (zones rouges des masses d'eau, arrêtés préfectoraux). Il faut aussi mettre en œuvre des réglementations de plus en plus poussées : Certiphyto, Conseil Stratégique Phytosanitaire, renforcement du HVE, ...

Les conséquences sont une **perte de productivité et de rentabilité** et la disparition progressive de certaines cultures (maraîchage et arboriculture en particulier). Mais aussi une **dégradation de l'image** de notre agriculture auprès du Grand public, alors même qu'elle est probablement la plus vertueuse au monde.

En découle un véritable découragement des agriculteurs et un renforcement du mal-être.

AGRICULTURE GARDOISE

Une pépite en danger !

DES ALEAS CLIMATIQUES SANS EQUIVALENT

Depuis septembre 2021, les **épisodes climatiques** se succèdent à un rythme accéléré : gel au printemps 2021, inondations le 14 septembre 2021, gel au printemps 2022, grêle au printemps 2022, incendies à l'été 2022, sécheresse de 4 mois en 2022, fortes pluies et grêles les 16 et 17 août 2022...

S'il possède un potentiel agricole remarquable, le Gard affiche aussi des **records météorologiques** : vitesse du vent, chaleur, inondations, ... Qui ne sont pas sans conséquences sur l'agriculture.

Une Association des agriculteurs sinistrés a été créée, afin de faciliter l'indemnisation des pertes de récoltes. Un service dédié a été mis en place au sein de la Chambre d'agriculture, qui accompagne aussi largement l'**adaptation au changement climatique**, via un dispositif qui a été primé nationalement.

Le sujet est désormais au cœur de notre quotidien, pour anticiper ou réparer les conséquences des aléas climatiques.

UNE SITUATION ECONOMIQUE DEGRADEE

La **situation économique mondiale** impacte naturellement l'agriculture gardoise. Les coûts de production augmentent avec l'inflation, sans que les prix de vente ne puissent suivre une progression équivalente.

Au-delà, le **marché de la viticulture** est extrêmement compliqué. Le Gard est le 3^{ème} producteur de vin en Occitanie. Si la production a progressé de 6% par rapport à 2021, les stocks sont actuellement de 6 mois, ce qui est la limite acceptable, avec une perspective de stocks à 8 mois très prochainement, notamment pour des vins qui ne sont pas faits pour la garde (risque de perte élevé). Les prix de vente s'effondrent, selon les secteurs de -20% à -40%. Le taux de contractualisation est de plus très faible, laissant augurer des ventes futures très difficiles.

De nombreux viticulteurs envisagent d'arrêter purement et simplement leur activité (particulièrement en Côtes du Rhône). **Des solutions sont recherchées**, mais qui ne peuvent satisfaire personne : distillation, arrachage, ...

La perte de pouvoir d'achat des ménages a aussi des conséquences majeures sur les marchés. La consommation de **produits frais** a par exemple largement diminué. Ces produits sont périssables et donc plus facilement susceptibles de se perdre. Ceci touchant naturellement l'agriculture.

Mais, c'est surtout le **marché du bio** qui est durement impacté, avec une baisse de ventes en volume de l'ordre de 8 % en 2022.

Des exploitants agricoles vendent aujourd'hui des produits bio en conventionnel, certains se sont même engagés dans une **déconversion**.

L'âge d'or du bio semble révolu et aucune reprise n'est attendue pour 2024. Situation forcément difficile pour une agriculture gardoise qui a fait des efforts importants pour être une des plus performantes de France en ce domaine.

AGRICULTURE GARDOISE

Une pépite en danger !

LE SUJET SENSIBLE DE LA DELIMITATION TERRITORIALE DES FINANCEMENTS

Il arrive régulièrement que des exploitants agricoles œuvrant sur un même territoire, mais couvrant plusieurs Départements ou Régions, ne bénéficient pas des mêmes traitements, alors même qu'ils ne sont parfois distants que de quelques mètres.

C'est notamment le **cas de la Camargue**, qui s'étale sur 2 Régions et subit des traitements différenciés quant aux MAEc, qui étaient déterminées par les Conseil régionaux lors de la précédente programmation et qui sont désormais du ressort des services de l'Etat (Draaf).

Et ceci impacte les **riziculteurs gardois**. En effet, les exploitants ayant leur siège en Région Sud-PACA voient leurs MAEc pouvoir atteindre 10 000 €, quand celles-ci sont plafonnées à 7 500 € en Région Occitanie, créant ainsi des inégalités.

Cette différence entre régions vient s'ajouter à une baisse générale des subventions MAEc pour les riziculteurs, qui pouvaient disposer d'un maximum de 30 000 € sur la période 2015-2020.

Face au besoin urgent de **renforcer les surfaces de riz** pour l'équilibre en eau douce de la Camargue, il est essentiel que les riziculteurs gardois puissent bénéficier d'un dispositif équivalent à celui de leurs collègues de l'autre Région.

MAIS UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES ENJEUX SOCIETAUX

L'agriculture est aujourd'hui au cœur de nombreux enjeux de société : la souveraineté alimentaire, la préservation de l'environnement, la qualité de l'alimentation, les circuits courts, ...

Et **l'agriculture gardoise est volontaire** pour répondre à tous ces défis.

Mais il faut se donner les moyens de répondre aux enjeux tout en préservant les équilibres. Ne pas mettre en péril l'agriculture locale par un **niveau d'exigence incomparable**, pour ensuite importer des produits étrangers qui ne sont pas soumis aux mêmes règles sanitaires et environnementales et avec de surcroît un bilan carbone catastrophique lié au transport. Alors même qu'il n'y a pas d'agriculture plus **vertueuse** que la nôtre.